



Marc Jammet
Conseiller municipal PCF

POUR ME CONTACTER :



COURRIER.

Marc Jammet,
PCF Mantes-la-Jolie, BP 71524,
78205 Mantes-la-Jolie

E-mail : marc.jammet@wanadoo.fr

Blog : www.marcjammet.fr

Facebook: facebook.com/marc.jammet.7

**PROCHAINS CONSEILS
MUNICIPAUX.**

LUNDI 2 JUILLET À 20H30
LUNDI 1^{er} OCTOBRE À 20H30

L'ENTRÉE AUX CONSEILS MUNICIPAUX
EST LIBRE.
CEUX-CI ONT LIEU À L'HÔTEL DE VILLE
31 RUE GAMBETTA
(ENTRÉE CÔTÉ SQUARE BRIEUSSEL-
BOURGEOIS)

*Avec les communistes de Mantes-la-Jolie,
nous finançons seuls notre activité et
l'information que je diffuse.*

*Si vous estimez que la démocratie passe
par le devoir pour les élus de rendre des
comptes, vous pouvez m'aider en
m'adressant une contribution financière
(à envoyer à Marc JAMMET, PCF Mantes-
la-Jolie, BP 71524, 78205 Mantes-la-Jolie)*

Je vous en remercie par avance.

**Vous n'avez pas trouvé ces informations
dans la presse locale ? C'est qu'elle les
trouve dérangeantes.**

Informez-vous à la source !

*Pour recevoir ce bulletin gratuitement
par Internet, communiquez-moi votre
adresse internet à
marc.jammet@wanadoo.fr*

Dunlopillo-Mantes sacrifiée?

A peine deux ans après qu'elle ait racheté CAUVAL, l'entreprise PERCEVA (un fonds d'investissements) vient d'annoncer la création d'une toute nouvelle usine sur le site historique de notre ville ainsi que 61 licenciements (25% des effectifs !).

Pour ce qui est de la toute nouvelle usine, RIEN n'a encore été fait sur un terrain qui appartient d'ailleurs maintenant au Conseil départemental des Yvelines.

Par contre, pour ce qui est des licenciements, le mal-nommé « plan de sauvegarde de l'emploi », lui, a bien été déposé ! Et « grâce » aux ordonnances Macron !

Dunlopillo aurait-il la possibilité de se développer avec une capacité de production réduite (61 salariés en moins)?

On est en droit d'en douter !

J'en doute d'autant plus que si le « plan de sauvegarde » permet de faire appel financièrement à l'Etat, la question des fonds publics versés depuis 2012 reste entière: où sont passés les 10 millions versés par le Conseil départemental des Yvelines, les 8 millions de l'assurance après l'incendie et les 55 millions de cotisations sociales dues par Cauval? Pourquoi le Sous-préfet, représentant de l'Etat, refuse-t-il de recevoir les représentants des salariés?

Et mon soutien va naturellement aux salariés. Ils se battent pour leur emploi mais aussi pour nos enfants, pour qu'on puisse encore **VIVRE ET TRAVAILLER DANS LA RÉGION MANTAISE.**

Bien à vous,

Marc Jammet



L'unité de soins intensifs en cardiologie fermée.

Comme un mauvais souvenir, l'épisode de 2010 à la même époque se reproduit: la fermeture de l'USIC après celle de la cardiologie interventionnelle.

Une fermeture "de complaisance" parce que les résultats de l'Hôpital de Mantes 'faisaient de l'ombre" à la clinique privée d'Evécquemont. Une clinique privée, appartenant à un maire-adjoint de la majorité municipale de Mantes-la-Jolie de l'époque, et qui bénéficia de la complaisance du directeur de l'ARS, Claude Evin, ancien ministre de la santé, reconverti depuis comme avocat d'affaires.

Et surtout 30.000 signatures pendant la création et l'action du Comité Cœur-Hôpital-Mantes qui, de 2010 à 2013 (*date de sa dissolution*) multiplia les initiatives, rassembla plus de 30.000 personnes autour de sa pétition, obtint le soutien de plus de 300 élus de toutes tendances politiques républicaines et finit par faire annuler le projet de privatisation du service cardiologie.

C'est sur cette lancée que la rythmologie fit son entrée et de nouveaux cardiologues recrutés.

Mais ce que nous craignons à l'époque s'est produit: la purge économique de l'Hôpital, le véritable saccage de ses capacités et de son efficience, le manque de visibilité pour les cardiologues quant au déroulement de leurs carrières professionnelles a poussé ces derniers à rejoindre le privé qui leur offrait la pérennité de leur activité, contrairement au service public (c'est un comble !).

A contrario, ce qui et à l'ordre du jour ce sont les moyens pour notre service public hospitalier (et non une logique comptable meurtrière au premier sens du terme) et donc, **l'autorisation des pouvoirs publics pour la réouverture de la cardiologie interventionnelle.**

Tout le reste n'est que gesticulation politicienne.

Et aussi ...

Restaurant-péniche Le Boucanier

570.000 EUROS DE SUBVENTIONS PUBLIQUES DISPARUES

Après 4 ans d'existence, le restaurant-péniche de l'Île aux Dames vient d'être placé en liquidation judiciaire.

C'est un gâchis : 150.000 euros de subvention du Conseil général et 420.000 euros d'aménagements payés par la mairie.

A l'époque, j'avais été le seul élu à voter contre cette privatisation du domaine public.

Je ne le regrette pas.

570.000 euros, cela représente la cantine municipale gratuite pendant un an pour les parents !

Les responsables doivent maintenant nous rendre des comptes. .

Fusillés à Mantes-la-Jolie.

LES CONCESSIONS SONT BIEN PERPÉTUELLES



C'est ce qu'a communiqué le maire, qui s'excuse pour avoir averti le neveu d'Emile Réaubourg que la tombe allait être détruite.

Bien que n'ayant reçu aucune réponse à mon courriel, je prends acte de l'information et m'en félicite.

Je n'ai aucune envie de polémiquer mais je ne peux que constater que c'est la deuxième fois qu'un tel dysfonctionnement se produit.



Centre d'information et d'orientation.

LE DOUBLE JEU DE LA DROITE MUNICIPALE

J'ai proposé au maire qu'avec tous les élus du Conseil municipal nous prenions position pour le maintien de ce ser-

vice public de l'Education nationale et, bien évidemment, le maintien des locaux au 60 boulevard du Maréchal Juin.

Par la voix de son premier adjoint, Sidi El Haimer, il s'est tout d'abord dit « sensible aux inquiétudes des personnels », ce qui ne veut rien dire.

Poussé plus loin dans ses retranchements, « oui ou non prenons-nous position publiquement pour défendre ce service public ? », il a estimé que la loi en préparation ne remettait pas en cause la formation continue et a donc fini par admettre qu'il ne voulait pas exprimer publiquement son soutien ni au service public, ni à son maintien à Mantes-la-Jolie.

Mandats spéciaux Maroc et Sénégal .

FRAIS DE VOYAGE POUR 19 ÉLUS

19 élus y auront droit dont le maire, tout le bureau municipal, le député de la 8^o circonscription et le Président du Conseil départemental.

Sur quels critères cette liste a-t-elle été établie ? Quel est le coût de ces voyages comparé aux différentes initiatives de coopération décentralisée qui dépassent rarement quelques dizaines de milliers d'euros à l'année ?

Modification des rythmes scolaires

RETOUR À LA SEMAINE DE 4 JOURS

La droite municipale a fini par entendre les parents et les enseignants qui, tous, réclamaient ce retour à la semaine de 4 jours.

J'ai voté pour.

Emprunt toxique

LA VILLE SE DÉBARRASSE D'UN « SWAP »

La Ville va payer 150.000 euros de pénalités pour se débarrasser d'un nouvel emprunt toxique de 2 millions d'euros.

J'ai voté pour tout en rappelant la grave erreur financière que j'avais dénoncée au moment où ces emprunts étaient contractés. Des erreurs que, d'une manière ou d'une autre, les Mantes paient en services non ou mal rendus parce que, du coup, ils sont moins financés.